

# CONSEIL MUNICIPAL

## Procès-Verbal du Jeudi 11 Avril 2024 à 19H

**Date de convocation :** 04 Avril 2024

**Présents :** BORRAS Isabelle, DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, GENTHON Agnès, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy

**Absents excusés :** AGERON Jérémy, BERNARD Daniel, CETTIER Nicolas, SERREE Stéphane, VALLERANT Jacques

**Pouvoirs :** AGERON Jérémy à ORLOWSKI François, SERREE Stéphane à BORRAS Isabelle, VALLERANT Jacques à DUMOULIN Patrick

**Secrétaire de séance :** RIOU Gaëtan

---

Après adoption des procès-verbaux des deux séances précédentes, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour :

### **2024-17 Approbation du compte de gestion 2023 – BP principal**

Madame le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- déclare que le compte de gestion 2023 du Budget principal n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion 2023 du Budget principal dressé par le Comptable public.

### **2024-18 Approbation du compte de gestion 2023 – BP eau**

Madame le Maire rappelle que préalablement au vote du compte administratif, le comptable public est tenu d'établir et de transmettre le Compte de gestion, c'est-à-dire le document retraçant les opérations budgétaires en dépenses et recettes réalisées au cours de l'exercice concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- déclare que le compte de gestion 2023 du Budget eau n'appelle aucune observation ni réserve de sa part,
- approuve le compte de gestion 2023 du Budget eau dressé par le Comptable public.

## 2024-19 Approbation du Compte administratif 2023 – Budget principal

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Considérant que Agnès GENTHON, Maire s'est retirée pour laisser la présidence à François ORLOWSKI, Adjoint au Maire délégué aux finances, pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2023 :

- lui donne acte de la présentation **du compte administratif principal**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Fonctionnement	661 986.42	1 021 170.94	359 184.52
Section Investissement	422 133.05	380 709.12	-41 423.93
Résultat reporté 2022		94 840.04	94 840.04
Résultat de clôture 2023	1 084 119.47	1 496 720.10	412 600.63
Restes à réaliser	123 270.00	9 893.00	-113 377.00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>1 207 389.47</b>	<b>1 506 613.10</b>	<b>299 223.63</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal

## 2024-20 Approbation du Compte administratif 2023 – Budget eau

Vu le Code général des Collectivités territoriales,  
Considérant que Agnès GENTHON, Maire s'est retirée pour laisser la présidence à François ORLOWSKI, Adjoint au Maire délégué aux finances, pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2023 ;

- lui donne acte de la présentation **du compte administratif de l'eau**, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice
Section Fonctionnement	54 552.20	47 153.96	-7 398.24
Section Investissement	66 430.39	74 408.07	7 977.68
Résultat reporté 2022		38 979.34	38 979.34
Résultat de clôture 2023	120 982.59	160 541.37	39 558.78
Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
<b>Résultat de clôture</b>	<b>120 982.59</b>	<b>160 541.37</b>	<b>39 558.78</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget de l'eau.

## 2024-21 Affectation du résultat de fonctionnement budget principal de l'exercice 2023

Madame le Maire donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023 et propose que la somme de 248 553,46 € soit affectée à la section d'investissement et que la somme de 299 223,63 € soit inscrite en excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2024 pour la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote l'affectation des résultats proposée.

## **2024-22 Affectation du résultat de fonctionnement budget eau de l'exercice 2023**

Madame le Maire donne lecture des résultats de clôture de l'exercice 2023 et propose que la somme de 21 653,17 € soit inscrite en excédent de la section d'exploitation reporté sur l'exercice 2024 pour le budget de l'Eau.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote l'affectation des résultats proposée.

## **2024-23 Vote des taux des impôts directs locaux 2024**

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux fixés.

Le Conseil Municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

1/ décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.42%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.31%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 89.18%

2/ charge Madame le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

*Arrivée à 20h00 de M. VALLERANT Jacques, arrivée à 20h10 de M. BERNARD Daniel et arrivée de M. AGERON Jérémie à 20h30. Les présents, les absents et les procurations sont mis à jour à compter de cette délibération.*

## **2024-24 Budget primitif du budget principal de la commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget principal de la commune de Le Grand-Serre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'adopter le budget primitif du budget principal de la Commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 291 969.63€	1 291 969.63€
Investissement	702 476.46€	702 476.46€
<b>Total</b>	<b>1 994 446.09€</b>	<b>1 994 446.09€</b>

### 📁 2024-25 Budget primitif du budget eau de la commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget eau de la commune de Le Grand-Serre

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'adopter le budget primitif du budget eau de la Commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	71 194.39€	71 194.39€
Investissement	78 100.00€	78 100.00€
<b>Total</b>	<b>149 294.39€</b>	<b>149 294.39€</b>

### 📁 2024-26 Budget primitif du lotissement de la commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget lotissement le Coteau,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'adopter le budget primitif du budget principal de la Commune de Le Grand-Serre pour l'exercice 2024 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	103 642.00€	103 642.00€
Investissement	51 821.00€	51 821.00€
<b>Total</b>	<b>155 463.00€</b>	<b>155 463.00€</b>

Fin de séance à 21h

Le 14 Mai 2024

**Le Maire,**

**Agnès GENTHON**



**Le secrétaire,**

**RIOU Gaëtan**